

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 avril 2019 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 2 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, KAUFFER Rachel, KUGLER Anne Lise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : DE POURTALES Jérôme, GOEHRY Paul, KNAB Estelle, KNOBEL Alfred,

ABSENTS NON EXCUSES:

SECRETAIRE : LAEUFFER Frédérique,

PROCURATION : GOEHRY Paul à Roger SEITZ, KNOBEL Alfred à MULLER Jacques, DE POURTALES Jérôme à TRAUTMANN

Avant de démarrer la séance, le maire propose d'ajouter les points suivants de l'ordre du jour :

- COFOR : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
- Mission de contrôle des appareils de lutte contre l'incendie au SDEA
- Autorisation d'engagement d'agents contractuels
- Buvette : avenant à la convention d'occupation précaire

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Absents excusés en début de séance : Christian TRAUTMANN, Marie-Christine PATOU PERROT

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Frédérique LAEUFFER**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2019

Absents excusés en début de séance : Christian TRAUTMANN, Marie-Christine PATOU PERROT

Le compte rendu de la séance du 26 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Programme investissements – travaux année 2019

Absents excusés en début de séance : Christian TRAUTMANN, Marie-Christine PATOU PERROT

VU l'avis de la commission FINANCES réunie le 03.04.2019,

Le maire présente à l'assemblée le programme d'investissement de l'année 2019.

Les principaux investissements concernent :

Budget Commune : voirie route Wissembourg et rue Montagne, chaufferie et VMC à l'école et logements école, parking école, chemins forestiers, aire de jeux, accessibilité mairie, auges, outillages, matériel informatique :

Chapitre 204 / subventions équipement versées 4 750.00 €

Chapitre 21 / immobilisations corporelles 1 078 150.00 €

Budget Camping : mise aux normes électriques, rénovation sanitaires et bâtiments, panneaux

Chapitre 20 / immobilisations incorporelles 1 000.00 €

Chapitre 21 / immobilisations corporelles 20 950.00 €

Budget Lotissement : aménagement du lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition du maire.

4) Approbation des comptes de gestion 2018 : Commune – Camping – Lotissement – Zone artisanale

Monsieur Christian TRAUTMANN rejoint la séance

Absents excusés en début de séance : Marie-Christine PATOU PERROT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la commune,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du **budget COMMUNE**, dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

5) Approbation des comptes administratifs 2018 : Commune – Camping – Lotissement – Zone artisanale

Absents excusés en début de séance : Marie-Christine PATOU PERROT

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2018 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Considérant l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation du compte administratif par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2018,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 15 voix POUR les comptes administratifs COMMUNE, CAMPING, LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE, ZONE ARTISANALE répartis comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2018 : COMMUNE			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	1 154 770.36 €	1 405 556.68 €
	Section investissement	641 061.46 €	141 000.04 €
Report de l'exercice 2017	Report sect. fonctionnement	0.00 €	905 090.12 €
	Report sect. Investissement	43 731.36 €	0.00 €
	TOTAL réalisations	1 839 563.18 €	2 451 646.84 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	49 907.49 €	136 005.90 €
	TOTAL des restes à réaliser	49 907.49 €	136 005.90 €
Résultat reporté	Section fonctionnement	1 154 770.36 €	2 310 646.80 €
	Section investissement	734 700.31 €	277 005.94 €
	TOTAL CUMULE	1 889 470.67 €	2 587 652.74 €

EXECUTION DU BUDGET 2018 : CAMPING			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	170 273.23 €	181 679.79 €
	Section investissement	70 104.90 €	83 624.75 €
Report de l'exercice 2017	Report sect. fonctionnement	0.00 €	162 159.86 €
	Report sect. Investissement	56 590.32 €	0.00 €
	TOTAL réalisations	296 968.45 €	427 464.40 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	19 887.86 €	0.00 €
	TOTAL des restes à réaliser	19 887.86 €	0.00 €
Résultat reporté	Section fonctionnement	170 273.23 €	343 839.65 €
	Section investissement	146 583.08 €	83 624.75 €
	TOTAL CUMULE	316 856.31 €	427 464.40 €

EXECUTION DU BUDGET 2018 : LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	4 721.00 €	4 721.00 €
	Section investissement	4 721.00 €	4 953.84 €
Report de l'exercice 2017	Report sect. fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Report sect. Investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL réalisations	9 442.00 €	9 674.84 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL des restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté	Section fonctionnement	4 721.00 €	4 721.00 €
	Section investissement	4 721.00 €	4 953.84 €
	TOTAL CUMULE	9 442.00 €	9 674.84 €

EXECUTION DU BUDGET 2018 : ZONE ARTISANALE			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	0.00 €	0.00 €
Report de l'exercice 2017	Report sect. fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Report sect. Investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL réalisations	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL des restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL CUMULE	0.00 €	0.00 €

6) Affectation du résultat 2018 : Commune – Camping – Lotissement

Absents excusés en début de séance : Marie-Christine PATOU PERROT

Le maire rejoint la séance

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2018 établis par le comptable public et approuvés par le conseil municipal

Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs tenus par la commune

Vu les comptes administratifs 2018 établis par l'ordonnateur et approuvés par le conseil municipal

Vu les résultats de l'exercice,

Entendu la présentation du maire,

Constatant que le compte administratif COMMUNE présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2017	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-43 731,36		-500 061,42	49 907,49 136 005,90		-457 694,37
FONCT	905 090,12		250 786,32			1 155 876,44

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget COMMUNE 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

à la section fonctionnement :

l'excédent reporté de 698 182.07 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement :

le déficit de 543 792.78 € en Dépenses (compte 001)

l'affectation complémentaire en réserve de 457 694.37 €(compte 1068)

Constatant que le compte administratif CAMPING présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-56 590,32		13 519,85	19 887,86		-62 958,33
FONCT	187 460,68	25 300,82	11 406,56			173 566,42

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget CAMPING 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

à la section fonctionnement :

l'excédent reporté de 110 608.09 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement :

le déficit de 43 070.47 € en Dépenses (compte 001)

l'affectation complémentaire en réserve de 62 958.33 €(compte 1068)

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2017	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			232,84			232,84
FONCT						

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

à la section investissement :

l'excédent de 232.84 € en Recettes (compte 001)

7) Proposition budgets 2019 : Commune – Camping – Lotissement

Madame Marie-Christine PATOU PERROT rejoint la séance

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 établis par le comptable public, approuvés par le Conseil Municipal

Vu les Comptes administratifs de l'exercice 2018 établis par l'ordonnateur, approuvés par le Conseil Municipal

Considérant que les Comptes de Gestion sont identiques aux Comptes administratifs tenus par la commune

Vu les résultats 2018 et leurs affectations approuvées par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2019 pour **BUDGET COMMUNE, CAMPING et LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE** :

BUDGET 2019 : COMMUNE		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	1 954 482.07 €	1 256 300.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		698 182.07 €
TOTAL de la section Fonctionnement	1 954 482.07 €	1 954 482.07 €
Crédits d'investissement	1 242 600.00 €	1 700 294.37 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	49 907.49 €	136 005.90 €
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	543 792.78 €	
TOTAL de la section Investissement	1 836 300.27 €	1 836 300.27 €
TOTAL du BUDGET	3 790 782.34 €	3 790 782.34 €

BUDGET 2019 : CAMPING		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	286 000.00 €	175 391.91 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		110 608.09 €
TOTAL de la section Fonctionnement	286 000.00 €	286 000.00 €
Crédits d'investissement	78 350.00 €	141 308.33 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	19 887.86 €	0.00 €
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	43 070.47 €	
TOTAL de la section Investissement	141 308.33 €	141 308.33 €
TOTAL du BUDGET	427 308.33 €	427 308.33 €

BUDGET 2019 : LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	195 311.56 €	195 311.56 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		
TOTAL de la section Fonctionnement	195 311.56 €	195 311.56 €
Crédits d'investissement	198 824.40 €	198 591.56 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		232.84 €
TOTAL de la section Investissement	198 824.40 €	198 824.40 €
TOTAL du BUDGET	394 135.96 €	394 135.96 €

8) Forêt : attribution marché débardage 2019

VU le résultat de la consultation d'entreprises présenté par l'ONF pour l'attribution du marché débardage 2019 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les lots de débardage comme suit :

LOT	Volume estimatif du débardage année 2019	Entreprise retenue
Lot n°4	3 364 m3	Entreprise HOERNEL
Lot n°5	2 673 m3	Entreprise HEIL

9) Forêt : chemin intercommunal : convention de financement tripartite Climbach Lembach Wingen

Le maire présente à l'assemblée un projet de convention de financement tripartite – Communes CLIMBACH, LEMBACH, WINGEN – reprenant le montant des travaux réalisés, des subventions perçues et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie ainsi que la répartition par commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet qui lui est présenté
- De charger le maire à soumettre le projet de convention tripartite aux communes de Climbach et Wingen
- D'autoriser le maire à signer la convention tripartite et tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

10) Forêt : COFOR : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Le maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- **Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

11) Indemnité stagiaire

Considérant la période de stage du 11 mars 2019 au 06 avril 2019 dans le cadre de ses études de Terminale année BAC PRO Gestion Administration,

Le maire propose à l'assemblée d'attribuer une indemnité de stage de 150 € à Priscilla BABILON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du maire

12) Mission contrôle des appareils de lutte contre l'incendie au SDEA

Considérant la compétence communale en matière de lutte contre l'incendie,

Considérant la nouvelle réglementation portant le contrôle obligatoire des Points d'Eau Incendie à une fréquence trisannuelle,

Considérant les 50 Points d'Eau Incendie sur le ban communal,

Le maire propose à l'assemblée de confier la mission de contrôle des Points d'Eau Incendie au SDEA, gestionnaire du réseau d'eau potable moyennant une participation de 25 € HT par poteau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la proposition du maire
- D'autoriser le maire à signer la proposition commerciale du SDEA pour un montant prévisionnel de 1250 € HT

13) Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

14) Buvette : avenant à la convention d'occupation précaire

VU la convention d'occupation précaire signée en date du 24 avril 2017 entre Monsieur Charles SCHLOSSER représentant la commune de LEMBACH, Madame Evelyne HEITZ, gérante de PIZZASOULTZ et Monsieur Olivier BEIL, mandataire de PIZZASOULTZ pour une durée de 3 ans,

Considérant la période d'ouverture de la buvette portée à 5 mois par an à compter de 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De fixer la redevance à 400 € de location par mois révisable au 1^{er} mai de chaque année
- De fixer la provision pour charges à 350 € par mois
- De porter la période d'ouverture annuelle de la buvette à 5 mois soit du 1^{er} mai au 30 septembre
- De fixer la durée de l'avenant de la convention à trois ans renouvelables par tacite reconduction à compter de sa date de signature
- D'autoriser le maire à signer l'avenant de la convention d'occupation précaire avec PIZZASOULTZ, dénommé l'occupant des locaux

15) Divers

Le maire informe :

- Travaux voirie route de Wissembourg-rue de la Montagne :
Phase réseau Eau Potable : fin des travaux vers le 15 avril
Phase voirie : planning avancé d'environ 15 jours
- Travaux périscolaire-petite enfance :
Phase travaux terrassement : démarrage des travaux le 15 avril
- Evènements-fêtes-cérémonies :
 - 28.04.2019 : marché transfrontalier
 - Week-end Ascension : Rencontre Droux
- Conseil Communautaire :
Pacte fiscal et financier à l'étude pour le fonds de compensation de la TPU pour présentation lors d'un prochaine séance du Conseil Municipal

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le 21 MAI 2019 à 18h00

La secrétaire,
Frédérique LAFOTTE

Le Maire,
Charles SCHLOSSER

